

conges payes pour la periode du 01/06/2209 au 31/05/2010

Par **neuneuye**, le **24/03/2009** à **12:04**

Bonjour. j'ai pose mes vacances 15 jours en aout et 1 en fevrier et 2 en mai on m'a répondu que je devais poser 3 semaines du 1 mai et le 31 octobre. il y a t-il une loi qui existe ou c'est mon patron qui fait comme il veut car l'annee derniere c'etait 2 semaines.

d'avance je vous remercie pour votre réponse

Par Visiteur, le 24/03/2009 à 17:23

bonjour,

[fluo]il y a t-il une loi qui existe ou c'est mon patron qui fait comme il veut car l'annee derniere c'etait 2 semaines. [/fluo]

la loi connait pas... votre patron fait comme il veut : certainement car c'est lui seul qui décide de la date des congés....

seule obligation pour lui, vous donner un minimum de 12 jours ouvrables d'affilée au cours de la période du 1er mai au 31 octobre.